

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 36 du 26 avril 2018

Sommaire chronologique

Décision Ma n° 2018-02 DS DR du 3 avril 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale ----- 2

Décision Ma n° 2018-03 DS PTF du 3 avril 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme prestations ----- 11

Décision Ma n° 2018-04 DS Agences du 3 avril 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences ----- 13

Instruction n° 2018-16 du 20 avril 2018

Expérimentation de l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques (APICN) dans le cadre des 10 000 formations aux métiers du numérique du plan d'Investissement dans les compétences (PIC) ----- 22

Décision HdF n° 2018-33 DS Agences du 26 avril 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences ----- 33

Décision HdF n° 2018-34 DS IPR du 26 avril 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables ----- 70

Décision HdF n° 2018-35 DS PTF du 26 avril 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées ----- 92

Décision Ma n° 2018-02 DS DR du 3 avril 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Martinique et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- madame Marie-Denise Roussi, directrice de la stratégie et des projets
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques
- madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière
- madame Régine Guillaume, responsable du pôle achats logistique immobilier sécurité
- monsieur Jude Biron, responsable du service communication
- madame Nathalie Jouquan, responsable service supports aux opérations
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à monsieur Jude Biron, responsable du service communication, et à madame Régine Guillaume, responsable du pôle achats logistique immobilier sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière, et à madame Régine Guillaume, responsable du pôle achats logistique immobilier sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à madame Julie Annama, adjointe au directeur des ressources humaines, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, au sein du service des RH, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficient de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Jouquan, responsable service support aux opérations

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, et à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7 § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Jouquan, responsable service support aux opérations

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, et à madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Jouquan, responsable service supports aux opérations

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, et à madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le

compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique
- madame Nathalie Jouquan, responsable service supports aux opérations

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique, et à madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Jouquan, responsable service supports aux opérations

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique

Délégation permanente de signature est donnée à madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique, et à madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Jouquan, responsable service supports aux opérations

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, et à madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Martinique, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, de monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, de monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et de monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Marie-Claude Babot, chargée de sécurité.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des

attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques, et à madame Marie-Louise Monrapha, responsable service contentieux fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant

plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 40000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, et à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision Ma n° 2017-09 DS DR du 1^{er} décembre 2017 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 3 avril 2018.

Antoine Dénara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2018-03 DS PTF du 3 avril 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme prestations

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Martinique et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Nathalie Jouquan, responsable du service supports aux opérations
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Nathalie Jouquan, responsable du service supports aux opérations
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint

- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, conseillère technique

Article 3 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 4 – Abrogation

La décision Ma n° 2017-11 DS PTF du 1^{er} décembre 2017 est abrogée.

Article 5 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 3 avril 2018.

Antoine Dénara
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2018-04 DS Agences du 3 avril 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
 - o madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice, agence de Schoelcher
 - o madame Chantal Gabriel, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
 - o madame Jihane Surena, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
 - o madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
 - o madame Dorothee Ardin, référente métiers, agence de Schoelcher
 - o monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur, agence Fort-de-France Kerlys

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Chrystelle Fibleuil-Rémy, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Joëlle Cabit, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Anick Lejuste, directrice, agence du Lamentin
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métierss, agence du Lamentin
- madame Annick Edouard, directrice, agence du François
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe, agence du François
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe, agence du François
- madame Régine Luccin, référente métierss, agence du François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur, agence du Marin
- madame Mireille Dorival, responsable d'équipe, agence du Marin
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe, agence du Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers, agence du Marin à compter du 1er mai 2018
- monsieur Gontran Lubin, directeur, agence de Rivière Salée
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe, agence de Rivière Salée
- madame Marie Blaise, directrice, agence de Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe, agence de Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers, agence de Trinité
- madame Marie-Ange Amélie Afoy, directrice, agence de Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- madame Rita Rubal, directrice, agence de Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoarau, référente métierss, agence de Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice, A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe, A2S
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe, A2S
- madame Dominique Paye, référente métierss, A2S
- monsieur Philippe de Cat, directeur d'agence en charge de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi

services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice, de pôle emploi de Schoelcher
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur, de pôle emploi de Fort-de-France Kerlys
- madame Anick Lejuste, directrice de pôle emploi du Lamentin
- madame Annick Edouard, directrice de pôle emploi du François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur de pôle emploi du Marin
- monsieur Gontran Lubin, directeur de pôle emploi de Rivière-Salée
- madame Marie Blaise, directrice de pôle emploi de Trinité
- madame Marie Ange Amélie Afoy, directrice de pôle emploi de Sainte-Marie
- madame Rita Rubal, directrice de pôle emploi de Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice de pôle emploi A2S
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale Martinique
- monsieur Philippe de Cat, directeur d'agence en charge de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Chantal Gabriel, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Dorothee Ardin, référente métierss, agence de Schoelcher
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Chrystelle Fibleuil-Rémy, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Joëlle Cabit, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métierss, agence du Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe, agence du François
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe, agence du François
- madame Régine Luccin, référente métierss, agence du François
- madame Mireille Dorival, responsable d'équipe, agence du Marin
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe, agence du Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers, agence du Marin à compter du 1er mai 2018
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe, agence de Rivière Salée
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe, agence de Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers, agence de Trinité
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre

- madame Nathalie Hoarau, référente métierss, agence de Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe, A2S
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe, A2S
- madame Dominique Paye, référente métierss, A2S

A l'article 2 :

- madame Chantal Gabriel, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Dorothee Ardin, référente métierss, agence de Schoelcher
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Chrystelle Fibleuil-Rémy, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Joëlle Cabit, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métierss, agence du Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe, agence du François
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe, agence du François
- madame Régine Luccin, référente métierss, agence du François
- madame Mireille Dorival, responsable d'équipe, agence du Marin
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe, agence du Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers, agence du Marin à compter du 1er mai 2018
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe, agence de Rivière Salée
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe, agence de Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers, agence de Trinité
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoarau, référente métierss, agence de Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe, A2S
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe, A2S
- madame Dominique Paye, référente métierss, A2S

Aux articles 3 et 4 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence de Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence de Fort-de-France
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par

Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice, agence de Schoelcher
- madame Chantal Gabriel, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Dorothée Ardin, référente métierss, agence de Schoelcher
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Chrystelle Fibleuil-Rémy, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Joëlle Cabit, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Anick Lejuste, directrice, agence du Lamentin
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métierss, agence du Lamentin
- madame Annick Edouard, directrice, agence du François
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe, agence du François
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe, agence du François
- madame Régine Luccin, référente métierss, agence du François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur, agence du Marin
- madame Mireille Dorival, responsable d'équipe, agence du Marin
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe, agence du Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers, agence du Marin à compter du 1er mai 2018
- monsieur Gontran Lubin, directeur, agence de Rivière Salée
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe, agence de Rivière Salée
- madame Marie Blaise, directrice, agence de Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe, agence de Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers, agence de Trinité
- madame Marie-Ange Amélie Afoy, directrice, agence de Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- madame Rita Rubal, directrice, agence de Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoarau, référente métierss, agence de Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice, A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe, A2S
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe, A2S
- madame Dominique Paye, référente métierss, A2S
- monsieur Philippe de Cat, directeur d'agence en charge de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 6 mois.

Les décisions de refus total ou partiel de délais seront signées par les directeurs d'agence, leurs adjoints ou responsables d'équipe agissant sur le fondement du § 1.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice, agence de Schoelcher
- madame Chantal Gabriel, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beudet, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Chrystelle Fibleuil-Rémy, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Anick Lejuste, directrice, agence du Lamentin
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Annick Edouard, directrice, agence du François
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe, agence du François
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe, agence du François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur, agence du Marin
- madame Mireille Dorival, responsable d'équipe, agence du Marin
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe, agence du Marin
- monsieur Gontran Lubin, directeur, agence de Rivière Salée
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Marie Blaise, directrice, agence de Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Marie-Ange Amélie Afoy, directrice, agence de Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- madame Rita Rubal, directrice, agence de Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice, A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe, A2S
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe, A2S
- monsieur Philippe de Cat, directeur d'agence en charge de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes,

statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Dorothee Ardin, référente métierss, agence de Schoelcher
- madame Raymonde Luap, référente métierss, agence du Lamentin
- madame Joëlle Cabit, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Régine Luccin, référente métierss, agence du François
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers, agence du Marin à compter du 1er mai 2018
- monsieur Ynault Destour, référent métiers, agence de Trinité
- madame Nathalie Hoarau, référente métierss, agence de Saint-Pierre
- madame Dominique Paye, référente métierss, A2S

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice, agence de Schoelcher
- madame Chantal Gabriel, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe, agence de Schoelcher
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Nicole Michel, adjoint au directeur, agence Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Chrystelle Fibleuil-Rémy, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Anick Lejuste, directrice, agence du Lamentin
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe, agence du Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe, agence du Lamentin
- madame Annick Edouard, directrice, agence du François
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe, agence du François
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe, agence du François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur, agence du Marin
- madame Mireille Dorival, responsable d'équipe, agence du Marin
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe, agence du Marin
- monsieur Gontran Lubin, directeur, agence de Rivière Salée
- madame Marie-France Albin, adjointe au directeur, agence de Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe, agence de Rivière-Salée
- madame Marie Blaise, directrice, agence de Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe, agence de Trinité
- madame Marie-Ange Amélie Afoy, directrice, agence de Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe, agence de Sainte-Marie
- madame Rita Rubal, directrice, agence de Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe, agence de Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice, A2S

- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe, A2S
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe, A2S
- monsieur Philippe de Cat, directeur d'agence en charge de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Dorothee Ardin, référente métierss, agence de Schoelcher
- madame Raymonde Luap, référente métierss, agence du Lamentin
- madame Joëlle Cabit, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métierss, agence Fort-de-France Kerlys
- madame Régine Luccin, référente métierss, agence du François
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers, agence du Marin à compter du 1er mai 2018
- monsieur Ynault Destour, référent métiers, agence de Trinité
- madame Nathalie Hoarau, référente métierss, agence de Saint-Pierre
- madame Dominique Paye, référente métierss, A2S
- madame Nathalie Jouquan, responsable service supports aux opérations

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article 8 – Abrogation

La décision Ma n° 2017-15 DS Agences du 1^{er} décembre 2017 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 3 avril 2018.

Antoine Dénara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Instruction n° 2018-16 du 20 avril 2018

Expérimentation de l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques (APICN) dans le cadre des 10 000 formations aux métiers du numérique du plan d'Investissement dans les compétences (PIC)

Dans le cadre du plan d'Investissement dans les compétences (PIC), l'Etat a décidé de mettre en place 10 000 formations au numérique permettant d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements et de faciliter leur transition numérique.

L'Etat finance ces 10 000 formations au travers de plusieurs dispositifs, dont une nouvelle aide expérimentale spécialement conçue pour cette action : l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques (APICN).

Préambule – Objectifs de l'expérimentation

L'aide au projet d'inclusion de compétences numériques vise à accompagner et faciliter le recrutement par les entreprises de tous les secteurs de demandeurs d'emploi formés aux métiers du numérique, de niveau infra IV avant leur formation (niveau IV maximum sans diplôme du baccalauréat ou équivalent obtenu).

Tous les secteurs de l'économie sont concernés par la transformation liée au numérique et des entreprises de plus en plus nombreuses peinent à trouver des candidats formés. Plusieurs de ces métiers peuvent être exercés après une formation accessible à un niveau infra IV sans nécessité que la personne ait déjà eu une formation ou une expérience en lien avec le numérique ou la technologie.

Pour illustration, une étude de France Stratégie de 2017 indique que la plupart des secteurs d'activité sont concernés par le numérique, qui représente une opportunité de nouveaux « grands marchés » :

Tableau 1 – Les « grands marchés » du numérique

Marché	Transformations technologiques
Médias	Jeu, édition, cinéma, télévision...
Commerce et distribution	E-commerce, services activables à volonté...
Banque et assurance	Ultra-segmentation de la clientèle et approche prédictive...
Communication, publicité	Vente optimisée dans l'espace de publicité, storytelling des marques
Education et formation	Cours en ligne, e-learning...
Santé et bien-être	Réalité augmentée, télémédecine
E-tourisme	Evolution des modèles de vente au profit du e-commerce
Systèmes de transport	Ville connectée, géolocalisation...
Industrie manufacturière	Objets connectés, robotique, simulation/modélisation...
Bâtiment	Building information modeling (BIM) ou modélisation des données du bâtiment
Ménages	Domotique, bâtiments intelligents...

Source : Cap digital, 2015-2016 et groupe de travail VPPEC Numérique 2017

Ainsi, la nouveauté de ces métiers représente une opportunité pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés : ils pourront y mobiliser leurs qualités personnelles et des compétences transférables de leurs expériences précédentes, au même niveau que d'autres salariés ou sortants d'études.

Dans son étude, France Stratégie a identifié 38 métiers du numérique, dont plusieurs sont accessibles aux demandeurs d'emploi sans le baccalauréat et de niveau infra IV, après une formation adaptée, par exemple dans les 6 familles de métiers du commerce, de la communication et marketing, des interfaces utilisateurs, de la maintenance assistances et support pour l'exploitation, des infrastructures cloud réseaux et data centers, de la programmation et développements :

Tableau 2 – Répertoire des métiers « cœur du numérique »

Famille de métiers	Intitulé des métiers
Programmation et développements	Développeur (*) Ingénieur étude et développement Architecte logiciel
Métiers de l'intelligence artificielle et de la donnée	Administrateur de base de données Data analyst Data scientist
Infrastructures, clouds, réseaux et data centers	Technicien cloud et réseaux (*) Ingénieur cloud et réseaux Architecte cloud et réseaux / Urbaniste
Maintenance, assistance et support pour l'exploitation	Technicien de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique (*)
Interfaces utilisateurs et créations numériques	Web designer (*) Designer d'expérience et d'interface (*) Ergonome Directeur artistique Showrunner / Story architect / Transmedia producer
Direction, management et stratégie	Manager de projet Manager d'équipe Responsable de la stratégie et de la prospective Chargé des relations avec l'écosystème Coach agile, product owner Business analyst Directeur des systèmes d'information Responsable sécurité des systèmes d'information
Communication et marketing	Community manager (*) Social media manager Marketeur digital Chargé de référencement (*) Analyste de trafic (*)
Commerce	Chargé de clientèle (*) Ingénieur d'affaires / Chargé d'affaires Ingénieur commercial Ingénieur avant-vente
Expertise et conseil	Responsable cybersécurité Consultant / expert métier Expert en protection des données Expert en propriété intellectuelle

Source : groupe de travail VPPEC Numérique 2017

(*) Existence de métiers accessibles par de la formation à un demandeur d'emploi sans le bac

L'ambition de cette expérimentation consiste donc à mesurer l'impact d'une telle mesure pour :

- accompagner les entreprises à enclencher leur transformation numérique, au premier chef les petites et moyennes entreprises des secteurs autres que celui du numérique,
- permettre aux demandeurs d'emploi peu qualifiés (niveau infra IV) de bénéficier de cette nouvelle économie pour se former aux métiers en émergence et être recrutés à l'issue.

Une délibération en ce sens est parue le 14 mars 2018 (Délibération n°2018-13 du 14 mars 2018).

Cette aide spécialement conçue pour les recrutements de métiers du numérique est mobilisable pour une durée de 12 mois à compter de la publication de la présente instruction et sous réserve de la disponibilité de l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

1. Champ d'application territorial et durée de l'expérimentation

Cette expérimentation concerne toute la France.

Elle est mise en œuvre pour une durée de 12 mois à compter de la date de publication de la présente instruction au Bulletin officiel de Pôle emploi.

2. Bénéficiaires et conditions d'attribution

2.1. Publics cibles

2.1.1. Employeurs concernés

Les employeurs installés en France de tous les secteurs d'activité sont concernés, les métiers du numérique étant nécessaires à la compétitivité des entreprises au-delà du secteur des entreprises numériques proprement dit.

Les employeurs du secteur privé comme du secteur public peuvent bénéficier de l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques, dès lors qu'ils cherchent à recruter un métier lié au numérique (cf. liste indicative supra) et s'engagent à embaucher le demandeur d'emploi formé à l'issue de sa formation.

2.1.2. Demandeurs d'emploi concernés

Les demandeurs d'emploi éligibles à cette aide spécifique sont les demandeurs d'emploi

- inscrits à Pôle emploi et de niveau infra IV au moment de la signature de l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques (APICN) et selon les informations portées dans leur PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi). Les demandeurs d'emploi ayant un diplôme BEP ou CAP peuvent donc bénéficier de l'aide.
- dont l'organisme de formation a validé la maîtrise des pré-requis nécessaires pour intégrer et suivre la formation.

2.2. Conditions d'attribution

2.2.1. Emplois concernés

L'offre d'emploi doit concerner le recrutement d'un ou plusieurs postes liés aux métiers du numérique (cf. liste indicative supra)

L'offre d'emploi doit se situer sur le territoire français déposée par des entreprises installées en France.

L'offre d'emploi doit concerner un contrat d'une durée minimum de 6 mois (CDI possible). Un contrat de travail temporaire est recevable, si les missions prévues ont un lien étroit avec l'APICN et qu'elles se déroulent durant au moins 6 mois au cours des 9 mois qui suivent la fin de la formation. Ce contrat de travail temporaire, d'au moins 6 mois, peut être conclu par une entreprise de travail temporaire mais également par une entreprise de travail temporaire d'insertion uniquement pour son personnel ne faisant pas l'objet d'aides aux postes.

2.2.2. Formations

La durée totale de la formation est de 800 heures maximum.

Elle se compose **nécessairement** d'une phase de formation en organisme de formation externe ou interne à l'entreprise.

Lorsque le besoin de développement de compétences du demandeur d'emploi le nécessite, identifié par exemple lors du conseil en évolution professionnelle réalisé par le conseiller Pôle emploi, une phase de formation en situation de travail au sein de l'entreprise qui recrute le demandeur d'emploi en fin de formation est possible. Elle est conditionnée à deux éléments :

- d'une part que l'employeur en garantisse la bonne réalisation d'un point de vue de la capacité à identifier un salarié accompagnant en situation d'être en appui au demandeur d'emploi et de lui transmettre les compétences pratiques en coordination avec le plan de formation de l'organisme de formation ;
- d'autre part cette phase a une durée maximum de 200 heures, à articuler avec une phase en organisme de formation externe ou interne d'une durée minimum de 600 heures.

2.2.2.1. L'étape de la formation en organisme de formation externe ou interne à l'entreprise

Elle est d'une durée maximale de 800 heures (en l'absence de phase de formation en situation de travail) et minimale de 600 heures dans le cas d'une phase intégrée de formation en situation de travail. Autant que possible au vu de l'existant, les formations choisies devront conduire à l'obtention

- d'un certificat de qualification professionnelle (CQP),
- d'une validation totale ou partielle d'un titre professionnel (certificat de compétences professionnelles : CCP),
- ou d'un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- A minima une attestation de compétences, établie sur la base du référentiel de compétences édité par Pôle emploi et joint en annexe de cette instruction.

Localisation de la formation : la formation peut être réalisée sur le territoire français.

Elle peut également être réalisée à l'étranger, notamment :

- lorsque l'offre de formation nationale ne permet pas de répondre au besoin de formation,
- ou lorsque la formation est réalisée au sein de l'un des établissements étrangers de l'employeur

La formation réalisée par un organisme de formation étranger situé dans un pays de l'Union européenne est prise en charge par Pôle emploi au même titre que les formations réalisées par un organisme de formation située en France. Il convient de ne pas prévoir de formation réalisée hors Union européenne (UE), la couverture accident du travail au titre de la protection sociale française n'étant pas applicable dans cette situation.

3. Aide au financement de la formation

3.1. Montant de l'aide

Le montant de l'aide versée par Pôle emploi a vocation à couvrir tout ou partie des frais pédagogiques de la formation, dans la limite des deux critères suivants :

- d'une part, le financement est limité à 800 heures de formation ;
- d'autre part, le montant de l'aide est plafonné à :
 - o 5 euros maximum par heure de formation, lorsque le plan de formation prévoit une phase de formation en situation de travail par le futur employeur (avec l'appui du salarié accompagnant) et lorsque la formation est dispensée par un organisme de formation interne à l'entreprise.
 - o 8 euros maximum par heure de formation, lorsque la formation est réalisée par un organisme de formation externe à l'entreprise.

En cas de formation mixte, les plafonds à prendre en compte pour le calcul du montant de l'aide sont les plafonds par heure de formation visés ci-dessus dans la limite de 800 heures de formation.

Exemple 1, APICN en formation mixte : il est possible d'avoir 200 heures en formation en situation de travail (5 euros x 200 = 1 000 euros) et 600 heures en organisme de formation externe à l'entreprise (8 euros x 600 = 4800 euros), soit un montant total de l'aide de 5800 euros.

Exemple 2, APICN, en formation mixte : il est possible d'avoir 200 heures en formation en situation de travail (5 euros x 200h = 1000 euros) et 600 h en organisme de formation interne à l'entreprise (5 euros x 600h = 3000 euros) soit un montant total de 4000 euros.

Aucune participation financière ne pourra être demandée au stagiaire concernant le financement de la formation.

3.2. Versement de l'aide

L'aide de Pôle emploi est versée à l'employeur.

L'aide est versée par Pôle emploi au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche dans le cadre du contrat de travail visé à la convention d'APICN.

En cas d'embauche aux conditions initialement prévues dans la convention ou plus avantageuses, l'aide est versée à l'employeur au réel des dépenses effectuées et justifiées (limitée au maximum de la prise en charge de Pôle emploi prévue dans les différentes situations). Il incombe à l'employeur d'honorer la facture présentée par l'organisme de formation et d'appliquer les défalques éventuelles en cas de défaillance manifeste de ce dernier (réalisation du plan de formation). L'employeur présente à Pôle emploi le montant effectivement payé à l'organisme de formation et celui lié à la période de formation en situation de travail le cas échéant.

En cas d'embauche à des conditions moins avantageuses pour le salarié que celles prévues initialement à la convention, l'aide :

- est versée à l'employeur pour la formation en organisme de formation externe ou interne, sur la base des justificatifs des montants effectivement versés et dans la limite du maximum de la prise en charge de Pôle emploi prévue dans les différentes situations. Il incombe à l'employeur d'honorer la facture présentée par l'organisme de formation et d'appliquer les défalques éventuelles en cas de défaillance manifeste de ce dernier (réalisation du plan de formation) ;
- peut être versée à l'employeur, pour la période de formation en situation de travail, au vu du bilan de l'APICN, des motifs de modification de la durée du contrat de travail initialement prévu dans l'APICN et suite à décision expresse du directeur d'agence.

En cas de non embauche à l'issue de la période de formation, l'aide :

- est versée à l'organisme de formation directement par Pôle emploi, lorsque l'organisme de formation est externe à l'entreprise, au vu du bilan du plan de formation et dans la limite du coût horaire prise en charge par Pôle emploi (8 euros/heure). En cas de coût horaire supérieur à 8 euros/heure, il incombe à l'employeur de régler la différence directement à l'organisme de formation ;
- est versée à l'employeur lorsque l'organisme de formation est interne à l'entreprise, sur la base des justificatifs des montants effectivement versés et dans la limite du maximum de la prise en charge de Pôle emploi (5 euros/heure). Il incombe à l'employeur d'appliquer les déductions éventuelles en cas de défaillance manifeste de l'organisme de formation (réalisation du plan de formation) ;
- peut être versée à l'employeur, pour la période de formation en situation de travail, au vu du bilan de l'APICN et d'une décision expresse du directeur d'agence. L'aide peut être versée notamment lorsqu'il apparaît que l'embauche n'a pas eu lieu du fait du demandeur d'emploi (abandon de la formation, refus d'embauche ...).

4. Formalités

4.1. Instruction de la demande d'APICN

L'employeur doit avoir déposé une offre d'emploi à Pôle emploi, par internet ou auprès du conseiller dédié Entreprise.

L'agence Pôle emploi compétente pour instruire la demande d'APICN, signer la convention et verser l'aide correspondante est celle à laquelle est rattaché l'employeur. Lorsque le demandeur d'emploi est domicilié dans une région différente de celle de l'employeur, l'APICN est signée par le Pôle emploi de l'employeur mais le traitement administratif et financier de la convention est effectué par l'agence Pôle emploi correspondant au domicile du stagiaire.

4.2. Elaboration d'un plan de formation

Le plan de formation est établi sur la base d'un devis présenté par l'employeur et analysé par Pôle emploi au vu des données pratiquées sur des formations équivalentes dans un périmètre comparable.

Lorsque la formation est réalisée par un organisme de formation externe, deux devis au moins peuvent être réclamés par Pôle emploi si la maturité du projet présenté n'est pas suffisante.

Le plan de formation est élaboré conjointement par le conseiller Pôle emploi et le futur employeur.

Ce plan décrit les objectifs pédagogiques et les compétences que le demandeur d'emploi doit acquérir au cours de la formation pour être en capacité d'occuper l'emploi à pourvoir, en particulier sur la base des éléments issus du conseil en évolution professionnelle (CEP). Il coordonne le cas échéant les phases de formation en organisme externe ou interne et en formation en situation de travail au sein de la future entreprise du demandeur d'emploi.

Le plan de formation précise le lieu où se déroulera la formation.

Le plan de formation doit être personnalisé, précis et définir le contenu de la formation ainsi que les conditions pratiques de sa réalisation, notamment l'intervention d'un organisme de formation.

Aucune APICN ne peut être attribuée qui ne respecterait pas cette obligation. Un plan de formation doit être établi par stagiaire, y compris dans le cas d'une convention APICN concernant plusieurs stagiaires à la fois.

Le plan de formation est signé par Pôle emploi, l'employeur, l'organisme de formation et le demandeur d'emploi ; il est annexé à la convention, ainsi que le formulaire à remplir par l'organisme de formation pour informer directement Pôle emploi de l'entrée du demandeur d'emploi en formation, de son assiduité et de son bilan.

Les périodes de formation doivent se conformer aux dispositions (article L. 6343-1 et suivants du code du travail) relatives aux conditions de travail des stagiaires de la formation professionnelle (cf. point 5 statut du bénéficiaire de la formation). Ainsi, les périodes de formation la nuit, les jours fériés, le dimanche doivent être limitées aux cas strictement nécessaires à la réalisation des objectifs de la formation.

4.3. Signature d'une convention

Une convention est signée par le directeur d'agence pôle emploi, le futur employeur, l'organisme de formation et le stagiaire. Cette convention est dénommée « convention APICN ».

La convention APICN vaut attestation d'inscription à un stage de formation (AIS). L'organisme de formation doit respecter les obligations précisées par le décret du 9 mai 2017 et informer Pôle emploi dans les 72 heures de l'entrée du demandeur d'emploi en formation, de son assiduité et de son bilan de formation. Il en adresse copie au futur employeur.

La convention pouvant être conclue pour plusieurs demandeurs d'emploi ayant les mêmes besoins identifiés suite à leur conseil en évolution professionnelle (CEP), une liste complémentaire permet d'enregistrer les stagiaires supplémentaires pour une même action de formation.

La convention précise les objectifs de la formation, sa durée, ses modalités de financement ainsi que la date prévisionnelle et la forme de l'embauche (type et durée du contrat) qui doit en découler. La convention doit avoir été conclue préalablement à l'entrée en formation.

Dans le cas d'une phase de formation en situation de travail au sein de la future entreprise du demandeur d'emploi, un salarié accompagnant est désigné au sein de l'entreprise pour transmettre les compétences pratiques et tacites nécessaires à la formation complète du demandeur d'emploi et coordonner avec l'organisme de formation les compétences développées au sein de l'entreprises, de manière à garantir leur complémentarité avec celles développées au sein de l'organisme de formation.

Certains incidents peuvent compromettre l'issue de l'action de formation prévue par la convention, que celle-ci soit réalisée par l'entreprise ou par un organisme de formation (absence non autorisée, maladie, abandon de stage, etc.). Il est donc demandé à l'employeur de signaler directement à l'agence pôle emploi les incidents.

Il appartient à l'employeur, à sa charge, de faire réaliser une visite médicale au stagiaire :

- en cas de doute sur l'aptitude de celui-ci à occuper le poste proposé au terme de la formation ou à réaliser certaines mises en situations au cours de la formation ;
- si le poste proposé nécessite un suivi médical particulier.

4.4. Embauche à l'issue de la formation

L'employeur s'engage à conclure un contrat de travail avec le stagiaire demandeur d'emploi ayant atteint le niveau requis. A cet effet, une date prévisionnelle d'embauche est indiquée dans la convention APICN.

Elle doit être fixée au plus tôt après la fin de la formation. L'embauche peut intervenir à une date ultérieure si l'employeur justifie d'événements extérieurs qui lui sont non imputables conduisant à décaler la date d'embauche.

A la fin de l'action de formation, l'employeur doit adresser à l'agence pôle emploi :

- le bilan de l'APICN,
- une copie du contrat de travail signé par le stagiaire embauché. En cas d'embauche dans le cadre d'un contrat de travail temporaire, l'entreprise de travail temporaire doit produire le ou les contrats en rapport avec l'action de formation suivie dans le cadre de l'APICN - couvrant une période d'au moins six mois au cours des neuf mois qui suivent la fin de l'APICN,
- une facture accompagnée du relevé d'identité bancaire ou postal de l'entreprise.

L'ensemble de ces documents justificatifs doit être retourné au plus tard 6 mois après la fin de l'APICN. Ce délai est porté à 12 mois si l'embauche intervient dans le cadre d'un contrat de travail temporaire.

Un bilan tripartite est systématiquement réalisé entre Pôle emploi, l'employeur et le demandeur d'emploi en l'absence d'embauche ou en cas d'embauche dans des conditions moins favorables pour le salarié que celles initialement prévues par l'employeur.

5. Statut et rémunération du bénéficiaire de la formation

5.1. Statut du bénéficiaire de la formation

Les demandeurs d'emploi qui suivent une action de formation professionnelle, quelle que soit sa durée, ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ils bénéficient à ce titre d'une protection sociale contre les accidents du travail et maladies professionnelles (article L. 412-8 2° du Code de la sécurité sociale). Il incombe à l'employeur ou à l'organisme de formation qui assure la formation de ce stagiaire de procéder à la déclaration d'accident du travail auprès du centre de sécurité sociale compétent.

Le stagiaire est tenu de renvoyer sa déclaration de situation mensuelle en fin de mois ou d'actualiser sa situation. Son conseiller en conseil en évolution professionnelle (CEP) reste à sa disposition pendant la période de formation, autant que de besoin.

Pendant la formation, Pôle emploi enrichit le dossier du stagiaire en confirmant son entrée, assiduité et son bilan de formation.

Le stagiaire non embauché est reçu en entretien pour actualiser son PPAE.

5.2. Frais associés à la formation et rémunération du stagiaire

5.2.2.1. Attribution de l'aide à la mobilité

L'APICN ouvre droit au titre et pour la durée de la formation qu'elle finance à l'attribution de l'aide à la mobilité dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles arrêtées par la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 et l'instruction n°2013-93 du 6 novembre 2013.

5.2.2.2. Rémunération du stagiaire

Durant la formation pour laquelle l'APICN est attribuée, le demandeur d'emploi peut être rémunéré au titre de la RFPE (rémunération des formations de Pôle emploi) s'il en remplit les conditions et selon les mêmes modalités que celles arrêtées par la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 et mise en œuvre par l'instruction PE n°2009-305 du 8 décembre 2009.

6. Régime social de l'aide

L'aide à la formation est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

La directrice générale adjointe
en charge de l'offre de services
Misoo Yoon

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des critères d'accès à l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques (APICN)

Durée du contrat de travail à l'issue de l'APICN	Contrat de travail prévu à l'issue de la formation : CDD d'au moins 6 mois mais également CTT si les missions ont un lien étroit avec la formation et qu'elles se déroulent au moins 6 mois sur les 9 mois qui suivent la formation ou CDI
APICN et coût horaire	800 heures de formation maximum <ul style="list-style-type: none"> ○ au moins 600 heures en organisme de formation déclaré (interne ou externe à l'entreprise), financées par Pôle emploi jusqu'à 8€/h pour un organisme de formation externe et 5€/h pour un organisme de formation interne ○ 200 heures maximum possible en formation en situation de travail interne à l'entreprise, financées par Pôle emploi jusqu'à 5€/heure
Employeurs éligibles & lieu d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Employeurs du secteur privé ou public installés en France qui recrutent sur un métier du numérique tel que par exemple (liste non exhaustive) : technicien help desk (maintenance) ; développeur informatique (codeur) ; animateur web et multimédia ; community manager ; technicien de réseaux de communication de fibre optique ; chargé de clientèle e-commerce ; installateur en multimédia et appareils connectés. - Lieu d'exercice de l'activité salariée : l'offre d'emploi doit se situer dans la zone géographique de recherche d'emploi définie par le PPAE du demandeur d'emploi et est circonscrite à la France
Demandeurs d'emploi éligible à l'aide	L'aide au projet d'inclusion de compétences numériques est réservée aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de niveau infra IV au moment de la signature de l'APICN.
Types de formation	<p>Formation par un organisme déclaré interne ou externe à l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée maximum 800 heures et minimum de 600 heures dans le cas d'une phase complémentaire de formation en situation de travail chez le futur employeur ; - qui prévoit dès l'origine l'articulation avec le référent du stagiaire lorsque l'entreprise souhaite mobiliser la possibilité de le former en situation de travail directement au sein de ses équipes - qui conduit à la délivrance d'un titre ou d'un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) lorsqu'ils existent - qui délivre <i>a minima</i> systématiquement une attestation de compétences, lorsqu'aucun titre, certificat ou diplôme n'existe, basée sur le référentiel édité par Pôle emploi <p>Formation en situation de travail au sein même de l'entreprise futur employeur, en complément possible à la formation en organisme, d'une durée maximum de 200 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec un plan de développement de compétences élaboré entre le salarié accompagnant (désigné par l'entreprise et préparé à cette responsabilité) et l'organisme de formation - l'indication des compétences pratiques que la situation de travail permettra de développer - et un bilan des compétences développées à l'issue de la période de formation en situation de travail

Annexe 2 – Liste cible des métiers (à titre indicatif)

Sans visée restrictive concernant les métiers concernés et afin de faciliter l'identification de besoins spécifiques par les porteurs de projets ou les entreprises, la liste de métiers indiquée ci-après vise à apporter des repères sur les métiers ou domaines concernés par l'appel à projets

Famille & intitulé de métiers identifiés – liste non exhaustive (ROME** indicatifs):

Programmation et développements

- Développeur*
- Développeur intégrateur en réalisation d'applications web ROME M1805**

Métiers de l'intelligence artificielle et de la donnée

- Administrateur de bases de données *

Infrastructures, clouds, réseaux et data centers

- Technicien Cloud et réseaux *
- Technicien raccordement fibre optique ROME F1605**
- Installateur de réseaux cablés de communication ROME F1605**

Maintenance, assistance et support pour l'exploitation

- Technicien de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique * ROME I1401**
- Agent d'installation multimédia et appareils connectés ROME I1305, I1307, I1402**
- Technicien d'assistance en informatique / help desk ROME I1401**
- Technicien de maintenance électroménager et multimédia ROME I1402**

Interfaces utilisateurs et créations numériques

- Web designer* ROME E1205**
- Designer d'expérience et d'interface *
- Infographiste en enseigne et signalétique ROME E1306**

Communication et marketing

- Community manager ROME E1101**
- Marketeur digital *
- Chargé de référencement *
- Analyste de trafic *
- Animateur d'espaces multimédia ROME G1202**
- Conseiller et assistant en technologies de l'information et de la communication ROME E1101, G1202**

Commerce

- Chargé de clientèle * ROME D1408, D1403**

Source :

**Vision et prospective partagée des emplois et des compétences, La filière Numérique – France Stratégie et Cereq – juin 2017*

*** ROME : répertoire opérationnel des métiers et des emplois*

Annexe 3 – Référentiel de compétences édité par Pôle emploi

[Référentiel accessible sur l'emploi store](#)

Décision HdF n° 2018-33 DS Agences du 26 avril 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-9, L.5312-10, R.5312-4 et R.5312-25 et R.5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu le décret n° 2006-440 du 14 avril 2006 modifié, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnel,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP),

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe et à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier, refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les

conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Bertrand, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Valérie De Barros, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Marie José Duquenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Stéphane Récher, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Lionel Ramos, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Amiens Tellier
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucille Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier

- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Van Gucht, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Gregory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Benoit Degaille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Mathilde Senechal-Dehenne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- monsieur Benoit Dablemont, directeur au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries

- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Thierry Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Emmanuelle Camberlain Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavissee, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Florence Hermel, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Alain Desjardins, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Valérie Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Stéphanie Philippe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer

- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Sébastien Treutenaere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Lelangue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buisnière
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- madame Stéphanie Kannapel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buisnière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- monsieur Denis Devocelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- monsieur Rémy Jourdain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Catherine Cotrez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Marie-Pierre Guichard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Maximillienne Dubruque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Sophie Delignieres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence pôle emploi de Château Thierry

- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Cédric Radovanovitch, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Christophe Georges, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Marie Cécile Demolière, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Cartier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Nadia Bouchefa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Frédérique Honrado, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny

- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque jusqu'au 08/04/2018
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Françoise Croissant, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sabrina Barreiro, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Alexandra Manach Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Murielle Delahay, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Lilliana Lalinec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix

- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sandrine Jasniak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Hedi Benrached, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Sébastien Hantute, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Samy Garbaa, directeur de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque

- monsieur Jean-Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peleuvey, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Sandrine Catez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- monsieur Bertrand Senname, directeur de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck à partir du 09/04/2018
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem

- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Hélène Wavelet, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Frédéric Latka, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont missionné ad interim
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Angélique Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Catherine Olivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Hirson missionnée ad interim
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Géraldine Roland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Karine Thorel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Anne Duquenne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon

- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Christine Choteau, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Stéphanie Dejardin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras directeur de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Isabelle Kempeneers, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclét, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Françoise Gaillard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Anne Caroline Philippe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Micheline Wartelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Marie Lise Caffray, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud

- madame Fanny Alonso, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Cédric Slesiona, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur François Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Djamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Manuela Pelliccia, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Dominique Leterme, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Anne Fourier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Ludovic Masseur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marjorie Cailbeaux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Aurélie Camier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Abdelrani Hammache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederic Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers

- monsieur Stéphane Wibo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Hego, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Dorothee Seillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Anne-Pascale Wable, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Frédérique Dumontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mikaël Lobry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Laurence Duvivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur

- madame Régine Wascat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sebastia Baldinu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcocq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Florian Delaporte, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Zohra Langlet Elbasri, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre

- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Camille Camblong, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Fabien Dufлот, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Stephane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Séverine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier missionné ad interim
- monsieur Gilles De Macedo, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier

- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Sophie Lempieux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Audrey Suing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silver, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe de production missionnée ad interim au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Devis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Youssef El Grimat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Nathalie Declercq, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain

- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Dorothée Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Karine Peixoto, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Moustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Stéphanie Vandensken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Cyrille Lambert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise

- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Nagia Laouar, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Watrelos
- madame Christine Ghesquieres responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,

- prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non déroatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission / autorisation de déplacements et les états de frais de déplacement des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions et actes y afférents conclus dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) par exception au 1) initier, négocier et signer les conventions locales de coopération avec les missions locales et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation, conformément aux instructions et après obtention du visa régional ;
- 3) signer les autres accords et actes y afférents, dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- 4) initier et signer les conventions locales de subvention inférieure à 20 000 euros et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation, conformément aux instructions du service partenariat et après obtention du visa régional

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1, et aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Stéphane Récher, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Amiens Tellier
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directeur de l'agence pôle emploi d'Armentières

- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- monsieur Benoit Dablemont, directeur au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Emmanuelle Camberlain Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Florence Hermel, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Alain Desjardins, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-Sur-Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buisnière
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence de pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Marie Cécile Demolière, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sabrina Barreiro, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Murielle Delahay, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Samy Garbaa, directeur de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peleuvev, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- monsieur Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Hélène Wavelet, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Hirson missionnée ad interim
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Anne-Pascale Wable, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare

- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcocq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Florian Delaporte, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Zohra Langlet Elbasri, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence de pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier missionné ad interim
- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Nathalie Declercq, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 5 – Délégués temporaires

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Bertrand, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Valérie De Barros, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Lionel Ramos, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye

- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucille Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Gregory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Benoit Degaille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Mathilde Senechal-Dehenne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Jean-Pierre Sainthuile, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Thierry Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavissee, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume

- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Valérie Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Sébastien Treutenaere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Stéphanie Kannapel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Nation

- madame Dorothée Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Maximillienne Dubruque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Cédric Radovanovitch, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Cartier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny

- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Nadia Boucheffa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque jusqu'au 08/04/2018
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Françoise Croissant, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Alexandra Manach Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sandrine Jasniak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant

- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Sandrine Catez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de de Ham
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Julie Canoën, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck à partir du 09/04/2018
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Frédéric Latka, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont missionné ad interim
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont

- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Angélique Fourier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Karine Thorel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnacourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Anne Duquenne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Christine Choteau, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Stéphanie Dejardin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Isabelle Kempeneers, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Anne Caroline Philippe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin

- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Micheline Wartelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Fanny Alonso, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Cédric Slesiona, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur François Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Manuela Pelliccia, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Dominique Leterme, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Anne Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Marjorie Cailbeaux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Aurélie Camier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Abdelrani Hammache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wibo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Hego, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse

- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Frédérique Dumontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Régine Wascot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés

- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Stephane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Gilles De Macedo, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Sophie Lempoux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Audrey Suing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe de production missionnée ad interim au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Youssef El Grimat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain

- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Dorothee Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Peixoto, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Moustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Nagia Laouar, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquieres responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 et à l'article 5 § 1 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des seules délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 :

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Abbeville
- madame Marie José Duquenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury

- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Van Gucht, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Philippe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Danielle Lelangue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Denis Devocelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- monsieur Rémy Jourdain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Catherine Cotrez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Marie-Pierre Guichard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin

- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Sophie Delignieres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Christophe Georges, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Frédérique Honrado, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Lilliana Lalinec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Crepy en Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Sébastien Hantute, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Catherine Olivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Géraldine Roland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine

- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Françoise Gaillard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Marie-Lise Caffray, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Djamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Ludovic Massein, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederic Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Dorothee Seillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur Mikaël Lobry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Laurence Duvivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sebastia Baldinu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Camille Camblong, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Fabien Duflot, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne

- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Severine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Devis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Tailleux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux articles 4 et 5 § 1e et § 2 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des délégations de signatures pour :

- 1) signer les lettres et bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi
- 2) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF
- 3) prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) :
 - o madame Anne-Marie Quiévreux, conseillère au sein de l'agence pôle emploi de Caudry

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise de dette et admission en non valeur

§ 1 – Délai de remboursement :

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires visés au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 du présent article.

Article 7 – Territorialité des délégations de signature

Les délégations de signature visées aux articles 1, 2, 3 et 6 de la présente décision valent dans le champ territorial de compétence et d'intervention propre à chaque agence pôle emploi de rattachement.

Article 8 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-30 DS Agences du 30 mars 2018 est abrogée à compter du 1^{er} mai 2018.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 avril 2018

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-34 DS IPR du 26 avril 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-10, L.5422-20, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L.626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Hauts-de-France

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 3, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe 7 à ce règlement, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,

- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 3 pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros

Article 3 – Délégués

§ 1 Bénéficiaire de la délégation permanente donnée aux articles 1 et 2 de la présente décision, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Pascal Dumont, directeur territoriale Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territoriale Oise
- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Douai Valenciennes
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Christine Alvarez, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- monsieur Yves Puigserver, directeur territorial délégué Cambrai Maubeuge
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Arras Lens
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Stéphane Récher, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- monsieur Benoît Dablemont, directeur au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Emmanuelle Camberlain Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Florence Hermel, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Alain Desjardins, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-Sur-Mer
- monsieur Frédéric Timelt, directeur de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buissonnière
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence de pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Nation

- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Marie Cécile Demolière, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sabrina Barreiro, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Murielle Delahay, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Samy Garbaa, directeur de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peleuvev, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Hélène Wavelet, directrice de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Hirson missionnée ad interim
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras directeur de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Anne-Pascale Wable, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcocq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Florian Delaporte, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Zohra Langlet Elbasri, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence de pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier

- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Nathalie Declercq, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Bertrand, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Valérie De Barros, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Marie José Duquenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Lionel Ramos, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier

- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucille Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Van Gucht, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Grégory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Benoît Degaille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Mathilde Senechal-Dehenne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles

- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Thierry Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavisser, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Valérie Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Stéphanie Philippe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Héléne Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Véronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Sébastien Treutenaere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune

- madame Danielle Lelangue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Stéphanie Kannapel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Denis Devocelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Rémy Jourdain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoît Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Catherine Cotrez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Marie-Pierre Guichard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai

- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Maximillienne Dubruque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Anne-Marie Quiévreux, conseillère au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Sophie Delignieres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Cédric Radovanovitch, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Christophe Georges, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Cartier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps

- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Nadia Bouchefa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Frédérique Honrado, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque jusqu'au 08/04/2018
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Françoise Croissant, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Alexandra Manach Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois

- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Lilliana Lalinec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Sandra Camus, conseillère experte indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sandrine Jasniak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Sébastien Hantute, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville

- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de GrandeSynthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Sandrine Catez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de de Ham
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck à partir du 09/04/2018
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Françoise Menet, conseillère indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Frédéric Latka, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont missionné ad interim
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Angélique Fourier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont

- madame Catherine Olivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Géraldine Roland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Karine Thorel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Anne Duquenne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Christine Choteau, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Stéphanie Dejardin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Isabelle Kempeneers, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Françoise Gaillard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux

- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Michael Bocquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Anne Caroline Philippe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Micheline Wartelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Marie-Lise Caffray, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Fanny Alonso, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Cédric Slesiona, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur François Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Djamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Manuela Pelliccia, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Dominique Leterme, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Anne Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production missionnée au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Ludovic Masseur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Marjorie Cailbeaux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Aurélie Camier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Abdelrani Hammache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson

- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederic Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wibo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Lomme
- madame Marie Hego, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Dorothee Seillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Marconnelle
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Frédérique Dumontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mickael Lobry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Laurence Duvivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Régine Wascot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sebastia Baldinu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru

- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Camille Camblong, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Eddie Vancompennolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Martine Vienne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Fabien Dufлот, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux

- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Stephane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Séverine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Gilles De Macedo, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Cecilia Régner, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Sophie Lempoux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Audrey Suing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe de production missionnée ad interim au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Devis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Youssef El Grimat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Dorothee Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Peixoto, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Moustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Franck Wignolle, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame véronique Mucciante, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes

- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Nagia Laouar, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquières responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 4 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - o monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à :
 - o madame Caroline Riffard, directrice des opérations
 - o madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- 3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros à :
 - o monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
 - o madame Valérie Brayet, responsable appui production
 - o monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article 5 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois à :
 - madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
 - monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
 - madame Valérie Brayet, responsable appui production
 - monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
 - madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
 - madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
 - monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article 6 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article 7 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D.626-9 à D.626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article 8 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :
 - o monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations

- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 1000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à
 - o madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), des allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :
 - o madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
 - o monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
 - o monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
 - o madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
 - o madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- 4) 1 000 euros, s'il s'agit des allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :
 - o madame Valérie Brayet, responsable appui production
 - o madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - o madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - o monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - o madame Sylvie Baly, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
 - o madame Taous Belkalem, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
 - o madame Christelle Coder, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés
 - o madame Sabine Mouvoux, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
 - o madame Virginie Boël, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés
 - o madame Isabelle Worms, référent métiers au sein de la plateforme services à distance
 - o madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein de la plateforme prestations formations
 - o monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production au sein des traitements centralisés
 - o monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production au sein des traitements centralisés

Article 9 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 10 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 11– Territorialité des délégations de signature

Les délégations de signature au sein des agences Pôle emploi visées à l'article 3 de la présente décision valent dans le champ territorial de compétence et d'intervention propre à chaque agence pôle emploi de rattachement.

Les délégations de signature données aux autres délégataires hors agences s'exercent dans la limite de leurs attributions et pour leurs périmètres d'intervention propre.

Article 12 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-31 DS IPR du 30 mars 2018 est abrogée à compter du 1^{er} mai 2018.

Article 13 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 avril 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-35 DS PTF du 26 avril 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu le décret n° 2006-440 du 14 avril 2006 modifié, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnel,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP),

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu, ensemble l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, plaintes, ordres de missions et états de frais

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France
- 2) tout acte, tout ordre de service ou correspondances se rapportant ou nécessaires aux missions de la plateforme des services et activités centralisées
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, promotions et indemnités,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme des services et activités centralisées
- 5) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en région

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation (à l'exception des notes et des instructions visés au 1) du § 1, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production de la plateforme services à distance
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article bénéficient de la seule délégation de signer les correspondances se rapportant aux activités de la plateforme, à titre temporaire et dans la limite de leur attribution

- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu, agent de la plateforme activités mutualisées

Section 2 – Placement, service de prestations formations et recouvrement

Article 2 – Placement, service de prestations formations et aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons et lettre de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- prendre les décisions relatives aux primes, aides, mesures et autres prestations en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises versées par pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'état, du fond de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas
- signer les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées
- prendre des décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R5312-4 du code du travail
- signer les conventions financières relatives à l'aide individuelle à la formation,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées.
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au § 1 de l'article 2 à titre permanent :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
- madame Valérie Secq responsable d'équipe de production plateforme de formation
- monsieur Michel Ledda responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Nathalie Notebaert responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Maryvonne Payeux responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations

- madame Isabelle Worms, référent métiers au sein de la plateforme services à distance
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein de la plateforme prestations formations
- madame Sylvie Baly, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Taous Belkalem, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sabine Mouvaux, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés
- madame Virginie Boël, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 ci-dessus bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation de signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les lettres et bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi:

- monsieur Laurent Paillat, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Edith Derycke, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Nathalie Danset, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Florence Vaste, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Isabelle Godart, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Aurélie Lepage, agent de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean-Philippe Maillet, agent de la plateforme prestations formations
- madame Montserrat Pelayo, agent de la plateforme prestations formations
- madame Caroline Goeman, agent de la plateforme prestations formations
- madame Josselyne Legrand, agent de la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Paluch, agent de la plateforme prestations formations
- madame Amélie Vasseur, agent de la plateforme prestations formations
- madame Michèle Margeri, agent de la plateforme prestations formations
- madame Claudia Hucleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Siham Houmir, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Genty, agent de la plateforme prestations formations
- madame Hélène Delaire, agent de la plateforme prestations formations
- madame Chantal Torres, agent de la plateforme prestations formations
- madame Emmanuelle Glorieux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Emmanuelle Leleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Monique Tabary, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Carpentier, agent de la plateforme prestations formations
- madame Anne Baudelot-Ranson, agent de la plateforme prestations formations
- madame Annie Wantiez, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Blondin, agent de la plateforme prestations formations
- madame Marjorie Fontaine, agent de la plateforme prestations formations
- madame Fanny Chefdeville, agent de la plateforme prestations formations
- madame Bernadette Rigaux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Jenny Prudhomme, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Brunel, agent de la plateforme prestations formations
- madame Carine Joly, agent de la plateforme prestations formations

Article 3 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Délégués :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Chaque délégué ci-avant désigné aux § 2 et 3 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 4 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article 4 § 1 et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

Article 5 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée, pour au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

pour, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois

pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou au fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5421-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois

2) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 1) du § 1,

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 24 mois.

3) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux 1) et 2) du § 1 bénéficient de la délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 12 mois.

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations

4) Délégation permanente de signature est donnée pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pole emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois.

à :

- monsieur Stéphane Carpentier, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Danièle Garnier, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Catherine Hennerez, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Priscillia Leclercq, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Isabelle Toupet, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu Guerville, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sophie Bitot, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Isabelle Loffredo, agent de la plateforme activités mutualisées

- madame Nicole Barussaud, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Delphine Berton, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Daphnée Desloges, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Michèle Marche, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Patricia Raquez, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sandrine Debret, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Stéphanie Rackelboom, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Aymar Tsila, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Corinne Thieffry, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Aurélie Piéton, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Nadine Szczepaniak, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Monique Beauvais, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Antony Martos, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Charly Donze, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Candice Kurti, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sophie Playoult, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Soria Laieb, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Marion Coyette, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Brigitte Borgiel, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Brigitte Ferg, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Eliane Lemaire, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Stéphanie Meeeuos, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Estelle Minoli, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Maelle Monneveux, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Colette Nolf, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sabine Thévenin, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Samuel Ameloot, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Melinda Detrain, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur David Donnez, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Gina Saracino, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Laurent Malaclet, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Elisabeth Nguyen, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Mathias Vanraes, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Danièle Buffet, agent de la plateforme activités mutualisées

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation, avec la même limite de montant, à titre temporaire.

2) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation avec la même limite de montant, à titre temporaire.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution

Article 6 – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrement de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance

au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 4 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 2 « Placement, services de prestations, formations, recouvrement » de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférent

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 7 – Territorialité

La plateforme des services et des activités centralisées ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale

Article 8 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-32 DS PTF du 30 mars 2018 est abrogée à compter du 1^{er} mai 2018.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 avril 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France